

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit = Revue suisse de travail social
Band: - (2013)
Heft: 14

Artikel: Jeunes adultes à l'aide sociale : processus de problématisation, réponses politiques et enjeux d'intervention
Autor: Reynaud, Caroline / Acklin, Dunya
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Caroline Reynaud et Dunya Acklin

Jeunes adultes à l'aide sociale : processus de problématisation, réponses politiques et enjeux d'intervention

Introduction

En Suisse, dès le milieu des années 2000, les « jeunes adultes à l'aide sociale » émergent dans certains discours comme nouvelle catégorie de l'action sociale. Leur situation questionne la capacité intégrative de la société et semble poser un défi majeur aux actrices et acteurs notamment politiques et de l'action sociale en charge de favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

Sur la base d'une recherche menée dans trois cantons romands¹, cet article analyse comment les pouvoirs publics des cantons de Vaud et Fribourg ont considéré ce phénomène et ont élaboré des réponses sociopolitiques et institutionnelles distinctes. L'analyse des arguments mobilisés pour légitimer ces options soulève plusieurs enjeux en termes d'accompagnement de ce public.

Emergence d'une nouvelle catégorie d'action sociale

Dans la plupart des pays européens, dès 1980, les difficultés d'insertion des jeunes adultes attirent l'attention des pouvoirs publics et des milieux scientifiques, dans un contexte marqué par un chômage de masse. Plusieurs études mettent en évidence l'augmentation de la proportion de jeunes sans qualification, les difficultés d'accès à l'emploi ainsi que la dégradation des conditions d'emploi des jeunes (Guérin-Plantin 1999; Nicole-Drancourt/Rouilleau-Berger 2006 [1995]). En Suisse, ces constats n'apparaissent qu'au début de la crise économique des années 1990. Dès les années 2000, plusieurs recherches sont entreprises au sujet de cette population spécifique (cf. ci-après). En outre, la multiplication des prises de positions et des mesures adoptées à l'égard des dénommés « jeunes adultes en difficulté » en général (et plus particulièrement des jeunes adultes au bénéfice de l'aide sociale), témoigne d'une inquiétude quant à l'augmentation des situations

de précarité de jeunes, souvent caractérisées par des parcours scolaires et d'insertion discontinus. A titre d'exemples, l'Initiative des villes² se penche en 2005 sur la question de la pauvreté urbaine des jeunes. En 2006, le séminaire annuel de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse s'intéresse à « la pauvreté et l'exclusion des enfants et des jeunes » et en 2007, l'Assemblée générale de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) porte sur les « Risques de pauvreté pour adolescents et jeunes adultes ». Autre signe d'émergence de la catégorie, les recommandations émises par la CSIAS en 2005 introduisent des dispositions spécifiques pour les jeunes entre 18 et 25 ans.

La publication en 2006 (OFS 2006) de la première statistique suisse de l'aide sociale relative aux données de 2004 contribue à rendre visible l'importante proportion de jeunes adultes entre 18 et 25 ans parmi l'ensemble des bénéficiaires (moyenne suisse entre 12 et 13%, stable depuis 2006) ainsi que le taux d'aide sociale de cette classe d'âge (4.5% en 2006, puis baisse jusqu'à 3.7% en 2011 [OFS 2012]). Les communications autour de cette statistique soulignent que la tranche d'âge des 18–25 ans présente le taux d'aide sociale le plus élevé après la tranche d'âge 0–17 ans. Définis comme surreprésentés parmi les bénéficiaires, les jeunes adultes sont dès lors considérés comme un groupe à risque d'être exposé à une exclusion durable. Ce risque est jugé accru dans les villes, puisqu'un jeune adulte sur dix reçoit des prestations d'aide sociale (OFS 2006). En 2011, le canton de Fribourg enregistre des proportions en dessous de la moyenne suisse (11.4% et 2.5%), alors que le canton de Vaud se situe au-dessus (13.7% respectivement 6.4%).

Les jeunes adultes à l'aide sociale : état des connaissances

Différentes études insistent sur l'hétérogénéité de la « catégorie » des jeunes adultes à l'aide sociale, notamment en termes de conditions de vie, de ressources et de déficits individuels et sociaux (Schaffner 2007 ; Csupor/Vuille 2007). Ils et elles peuvent avoir leur propre ménage (étant parents ou non), vivre chez leurs parents (eux-mêmes au bénéfice de l'aide sociale ou non), être en bonne santé ou malade, suivre une formation ou non, exercer ou non une activité professionnelle à temps partiel ou à plein temps (OFS 2009). Il n'existe pas de profil type.

Pour comprendre le phénomène, les recherches s'intéressent aux facteurs d'ordre individuel ou familial, structurel et/ou institutionnel, pris de manière isolée ou articulée. Les analyses sociodémographiques montrent la surreprésentation des jeunes migrant-e-s de première ou de

deuxième génération, ainsi que des femmes, en particulier des femmes seules avec enfants (Drilling 2004 ; Baumgartner et al. 2007). Une formation souvent inférieure à la moyenne et/ou l'absence d'un diplôme professionnel sont également relevés : en 2011, comme les années précédentes, 75.8 % des jeunes adultes à l'aide sociale ne disposent d'aucun diplôme professionnel, contre 35.5 % dans la population totale de ce groupe d'âge (OFS 2012).

Le cumul de difficultés et déficits rencontrés par ces jeunes adultes est démontré par plusieurs études (Regamey 2001 ; Drilling 2004 ; Gerber/Rehberg 2006), notamment en ce qui concerne la formation et son financement, l'emploi, la précarité financière (dont endettement et bas salaires), les relations familiales, le logement, la santé (accès aux soins et dépendance). Drilling (2004) et Montani (2007) soulignent également un déficit de supports relationnels, ainsi que des carences en capital économique, social et culturel.

Bien que moins présents dans la littérature consacrée aux jeunes adultes à l'aide sociale, des facteurs d'ordre structurel, tels que l'augmentation des exigences pour accéder à l'emploi ou à la formation post-obligatoire et le manque de places d'apprentissage sont souvent relevés pour expliquer les difficultés d'insertion socioprofessionnelle des jeunes (Plomb 2005, Masdonati 2007).

Plusieurs études relatives à des villes ou cantons suisses évoquent les limites des dispositifs d'aide auxquels les jeunes adultes font appel. Regamey constate le manque de coordination notamment entre les systèmes des bourses d'études, de l'aide sociale et de l'assurance chômage. Elle met en évidence le risque d'un «*effet carrousel*» (Regamey 2001), dénommé aussi «*effet tourniquet*» (Drilling 2004), qui indique le passage d'un service à l'autre, sans amélioration de la situation, au risque de rester durablement dans les dispositifs d'aide. Un manque de cohérence et des incompatibilités entre les dispositifs de soutien et les stratégies des jeunes sont également mis à jour (Schaffner 2007). Enfin, Drilling expose le potentiel impact négatif du recours à l'aide sociale sur leurs trajectoires en évoquant un risque de «*dégringolade sociale*».

Alors que ces études portent sur la compréhension des facteurs explicatifs de la pauvreté des jeunes adultes, sur les aspects subjectifs (vécu) ou sur les stratégies développées au cours de leurs trajectoires institutionnelles, notre analyse s'inscrit dans la tradition des travaux consacrés aux processus de problématisation sociale ayant abouti à la consécration de cette nouvelle catégorie de l'action sociale dans les politiques publiques et dispositifs institutionnels y relatifs.

Cadre conceptuel et méthodologique

Deux questions constituent le fil rouge de la recherche : comment la catégorie des jeunes adultes à l'aide sociale est-elle définie et caractérisée comme public de l'intervention sociale ? Comment les mesures prises et les interventions menées à l'égard de ce public sont-elles conçues, décrites et légitimées ? En référence aux approches interactionnistes et constructivistes des problèmes sociaux, la manière de constituer le problème configure la manière d'envisager des réponses à celui-ci. Cet article ne vise donc pas à analyser l'impact des dispositifs sur les trajectoires des jeunes, mais à mettre au jour la manière dont des actrices et acteurs sociaux s'emparent de cette question en affirmant son caractère socialement problématique, ainsi qu'à identifier les arguments et conceptions mobilisés afin de légitimer des réponses en termes de politiques publiques. L'étude privilégie une approche praxéologique des problèmes sociaux et publics (Gusfield 2009 [1981] ; Quéré 1991 ; Acklin Muji 2007) mettant au centre de l'analyse les activités des acteurs et actrices pour constituer le problème social, en particulier les actions langagières de définition et de catégorisation de situations. La démarche s'inspire des principes de l'ethnométhodologie qui considère les discours comme des pratiques sociales permettant de rendre intelligibles des phénomènes sociaux et, simultanément, de les accomplir et de les constituer pratiquement (Garfinkel 1967). Ceci revient à considérer le caractère performatif des actes de langage (Austin 1970), puisqu'on reconnaît finalement au langage une dimension constitutive du social (Quéré 1991). Il s'agit en quelque sorte d'accéder à la « *production d'un certain ordre symbolique* » (Gusfield 2009 [1981]), révélant une « *société en train de se faire* » (Cefaï/Terzi 2012, p. 109).

La caractérisation des processus de problématisation sociale repose sur l'analyse des discours publics existant indépendamment de la recherche. Nous avons donc, dans un premier temps, identifié le corpus à analyser, à savoir les interventions politiques (motions, débats parlementaires, rapports, etc.), les textes prescriptifs (lois et directives d'application) et les prises de position publiques d'actrices et d'acteurs relevant de l'action sociale, y compris les communiqués de presse des autorités cantonales. Le corpus a été constitué pragmatiquement, par effet « boule de neige » : au fil de l'analyse des documents, nous avons enrichi le corpus avec les discours repris par d'autres locutrices et locuteurs à l'intérieur d'un réseau interdiscursif (Véron 1987) et avons identifié et analysé les discours qui rétrospectivement apparaissent comme étant dotés d'une certaine « efficacité » pragmatique (Acklin Muji 2007). Dans un deuxième temps, les deux questions

ont été étudiées au travers de documents présentant les activités menées par des structures d'insertion.

Ce sont les résultats de cette double démarche qui sont exposés ci-après. Par souci de concision, nous n'évoquerons pas, dans cet article, les résultats d'entretiens menés avec des assistantes et assistants sociaux. De même, nous nous limitons à la présentation de deux cantons, Vaud et Fribourg.

Des réponses politiques fondées sur des problématisations différentes

Dans le canton de Vaud, le processus de problématisation débute en 1996 avec le passage de la majorité civile à 18 ans qui cristallise les préoccupations autour des «*jeunes adultes en difficulté (JAD)*» (Regamey 2001). Très rapidement, le sujet est traité au Grand Conseil et orienté sur la situation des 18–20 ans, essentiellement perçus comme «inadaptés», pour lesquels le prolongement d'un soutien est demandé afin qu'ils puissent acquérir la maturité nécessaire pour assumer leurs obligations, comme l'exprime la députée socialiste Peters: «Il y a cependant une minorité non négligeable de jeunes qui, à l'âge de 18 ans, ne sont pas en mesure d'être autonomes. Les jeunes qui souffrent de différents types de troubles de l'adaptation sociale et qui de ce fait ont besoin de soutiens de type éducatif, d'assistance financière ou même de placement dans des institutions éducatives ou thérapeutiques, âgé(e)s de plus de 18 ans, voire même de plus de 20 ans, dépendent dorénavant de l'intervention des services (communaux ou régionaux) d'assistance publique» (Interpellation Peters, socialiste, 19.2.1996). Les risques de marginalisation durable notamment pour les jeunes exclus de la formation professionnelle sont également mis en exergue ainsi que le soutien nécessaire à la création de places d'apprentissage (Motion Dyens, socialiste, 18.12.1996). Dès 1997, des travailleuses et travailleurs sociaux de différents services publics et privés signalent la situation problématique des 18–25 ans et s'organisent en collectif (le «Collectif JAD»), sous l'égide du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) (Regamey 2001). Dès 1999, les milieux scientifiques sont associés, avec le soutien du Conseil d'Etat. Cette configuration d'actrices et d'acteurs des champs du travail social, de la science et de la politique est particulière à ce canton. Elle favorise sans doute, dès le départ, une lecture multidimensionnelle du problème et accentue, notamment grâce à l'étude de Regamey, la prise en compte de facteurs interinstitutionnels sur les trajectoires de ces jeunes, sans nier pour autant les facteurs individuels ou structurels.

Quant à la situation spécifique des jeunes adultes à l'aide sociale, elle émerge au niveau parlementaire en 2003, avec la motion du socialiste Cambrosio qui évoque l'arrivée de nombreux jeunes adultes dans les centres sociaux (Motion, 26.8.2003). En se référant à Regamey, le motionnaire questionne leur responsabilisation et dénonce la coordination insuffisante entre les régimes des bourses d'études et de l'aide sociale. En 2004, sa motion est soutenue à l'unanimité par la commission qui l'étudie. Celle-ci souligne que les régimes d'aide sociale priorisent une aptitude immédiate au placement, en contradiction avec la poursuite d'une formation professionnelle. La qualification professionnelle est présentée comme le levier le plus sûr pour une sortie durable du dispositif d'assistance et la nécessité d'un travail de coordination interdépartemental est soulignée. Dès 2004, différent-e-s actrices et acteurs (parlementaires, SPAS, commune de Lausanne) présentent des statistiques pour signaler ce qu'ils et elles considèrent comme une augmentation alarmante du nombre de jeunes adultes à l'aide sociale et le fait que deux tiers d'entre eux sont sans formation. Dès 2005, le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard donne une visibilité particulièrement forte au problème. Il articule différents éléments (proportion inquiétante de jeunes adultes sans formation au bénéfice de l'aide sociale, risques d'exclusion et de précarisation, conséquences durables et négatives pour la société et pour les jeunes eux-mêmes) pour justifier l'adoption de mesures urgentes. Après une phase pilote, l'exécutif valide en 2005 la mise en place de Mesures d'insertion sociale spécifiques pour les jeunes adultes en difficulté (MISJAD) dans le but de les préparer à une entrée en formation, ainsi qu'un programme spécifique de soutien à la formation (FORJAD) en 2006 (*coaching* individualisé pour les personnes engagées dans un apprentissage). L'insertion des jeunes à l'aide sociale par la formation est inscrite comme prioritaire dans le programme de législature 2007–2011. La pérennisation de FORJAD en 2009 permet le transfert des jeunes adultes de l'aide sociale au système des bourses d'études, en faisant valoir le passage du statut d'«assisté» à celui d'«apprenant» (Müller et al. 2009). Cette opération a nécessité des changements législatifs notables consacrant notamment l'harmonisation des barèmes entre les deux régimes, le transfert du financement des frais d'entretien aux bourses d'études, la limitation du montant à rembourser en cas d'abandon ou échec de la formation, la possibilité de financer un logement individuel ou la garde de jeunes enfants, ainsi que la répartition du financement entre canton et communes.

Le processus de problématisation aboutit ainsi à l'élaboration d'une politique spécifique à l'égard des 18–25 ans à l'aide sociale axée sur la

formation professionnelle, pouvant être considérée à la fois comme contre-prestation que l'État peut exiger et comme une opportunité offerte à ces jeunes adultes pour leur garantir une sortie durable de l'aide sociale.

Dans le canton de Fribourg, la situation des jeunes adultes à l'aide sociale est évoquée pour la première fois en mai 1996 dans un courrier du responsable du Service de l'action sociale (SASoc) adressé aux services sociaux régionaux, selon lequel les structures issues de la Loi sur l'aide sociale sont «*aptés à assumer*» une éventuelle augmentation du nombre de jeunes adultes suite à l'abaissement de la majorité. La même année, le Grand Conseil entame la révision de la Loi sur l'aide sociale qui introduira en 1998 les Mesures d'insertion sociale (MIS) justifiées par une logique de «*contre-prestation*». La catégorie des jeunes adultes n'est alors pas identifiée; les discours se concentrent sur la légitimation des MIS comme «*nouveau type de droit social*» (Message du Conseil d'Etat n°116, 1998, p. 4). Ce ne sera que dans les débats du Grand Conseil de 2003 que les difficultés d'insertion des jeunes émergent avec le constat de problèmes d'accès aux places d'apprentissage (Postulat Buillard et Genoud-Page, démocrate chrétienne et chrétienne sociale, 26.3.2003) et la mise en évidence d'effets éventuels des modifications de la Loi sur l'assurance-chômage (introduites en juillet 2003) sur cette catégorie. Les rapports et discussions qui suivent tentent majoritairement de relativiser la gravité de la situation dans le canton. Ils mettent en évidence les efforts de l'Etat pour inciter la création de places d'apprentissages et favoriser les «*ponts vers l'apprentissage*» (par le biais des Semestres de motivation), notamment au travers de la «*Plateforme Jeunes interdirectionnelle*» mise en place par le Service Public de l'Emploi en 2001, en collaboration avec le Service de la Formation Professionnelle.

Nous notons donc que l'attention politique fribourgeoise ne s'est jamais focalisée sur les jeunes adultes à l'aide sociale. Si le SASoc reconnaît une augmentation du nombre absolu de jeunes adultes, il souligne que leur proportion parmi les bénéficiaires reste stable depuis 1995 (Courrier du SASoc, 21.1.2005, envois trimestriels, en ligne). Les actrices et acteurs politiques et administratifs centrent leur attention sur le problème de la Transition 1 (de l'école obligatoire à la formation professionnelle), en mettant en évidence les risques de précarité, d'exclusion durable et de coûts sociaux engendrés par des difficultés à ce stade de la trajectoire des jeunes.

Néanmoins, le Conseil d'Etat fixe comme priorité de son programme gouvernemental 2007–2011 «*l'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté*». Dès 2007, le canton opte pour une politique préventive en faveur des jeunes dès 15 ans dits en difficulté d'insertion dans

la vie professionnelle, en étant le premier en Suisse à répondre à l'invitation de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) à se diriger vers le Case Management formation professionnelle (CMFP). L'accent est donc mis sur le dépistage précoce en milieu scolaire des jeunes en difficulté et sur la coordination entre services dans le but de favoriser la poursuite d'une formation. La Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD), instituée en 2007 comme responsable stratégique du projet, évoque dans son rapport de 2009 les causes des difficultés d'insertion des jeunes. Sans nier les facteurs structurels, la CJD attribue à ces difficultés des causes d'ordre essentiellement individuel, ce qui témoigne d'une vision psychologisante du problème: la commission évoque des lacunes scolaires, un manque d'autonomie et de volonté d'apprendre, une faible estime de soi, une fragilité psychologique, un défaut d'encadrement familial. Elle décrit les personnes comme «*en très grandes difficultés psychologiques et sociales (...) qui ne peuvent supporter aucune structure, qui sont en conflit total avec notre société et ses exigences*» (CJD, 2009, p. 6). Les aspects institutionnels sont avant tout présentés comme des réponses possibles et non comme des facteurs pouvant expliquer certaines difficultés d'insertion des jeunes. Relevons enfin que les milieux scientifiques et du travail social n'ont pas laissé de traces explicites dans la genèse de la politique fribourgeoise à l'égard des jeunes (dont les instruments trouveront une base légale dans la Loi sur l'Emploi et le Marché du Travail de 2010).

Le processus de problématisation révèle ainsi l'absence d'une politique spécifique à l'égard des jeunes adultes à l'aide sociale. Contrairement au canton de Vaud, aucune directive particulière n'est adressée aux assistantes et assistants sociaux par rapport à ce public, notamment en ce qui concerne leurs collaborations avec le CMFP ou la Plateforme Jeunes. Les jeunes adultes sont majoritairement orientés, comme tout autre bénéficiaire, vers des mesures d'insertion sociale dont l'objectif principal n'est pas la formation mais la volonté d'éviter une trop grande marginalisation.

Vers une harmonisation des réponses politiques?

Nos observations rendent compte de logiques de problématisation et d'élaboration de réponses sociopolitiques fortement différenciées dans les deux cantons. Si dans le canton de Vaud, l'attention publique s'est focalisée sur les jeunes adultes à l'aide sociale entre 18 et 25 ans, le canton de Fribourg a d'abord voulu agir en amont, en se préoccupant de tous les jeunes dès 15 ans en difficulté lors de la Transition 1. Si l'accès à la formation est une

réponse valorisée dans les deux cas, elle n'est pas légitimée de la même manière ni pour les mêmes publics. Ces constats laissent apparaître l'impact majeur du jeu d'actrices et acteurs qui préside à la problématisation du phénomène sur les choix politiques finaux, sans nier l'influence, non mesurable dans cette recherche, des réalités socioéconomiques des cantons et des enjeux financiers sous-jacents.

Des évolutions récentes rendent cependant compte d'une forme de rapprochement. Ainsi, en 2010, le canton de Vaud a complété son dispositif par des Guichets régionaux de la Transition 1, à l'image de la Plateforme Jeunes fribourgeoise. Ceux-ci sont destinés aux jeunes dès 15 ans, qu'ils soient à l'aide sociale ou non, et mettent en œuvre le concept fédéral du CMFP. Le canton conserve cependant son orientation de départ: faisant valoir les résultats probants de FORJAD, le Conseil d'Etat poursuit la valorisation de la formation comme alternative principale à l'aide sociale en envisageant, dès 2012, le lancement d'un programme de soutien à la formation destiné aux personnes entre 26 et 40 ans (FORMAD). Quant au canton de Fribourg, le deuxième rapport de la CJD (Direction de l'Economie et de l'Emploi, 2012) envisage de compléter le dispositif existant par une nouvelle mesure pour jeunes adultes entre 20 et 25 ans sans formation. La situation particulièrement problématique de cette tranche d'âge est ainsi reconnue puisque les autorités lui attribuent un «*risque important*» d'installation durable dans la précarité et dans le recours à l'aide sociale. Le rapport souligne en outre que les solutions transitoires existantes ne sont pas adaptées et fait état d'un projet pilote mobilisant un suivi intensif s'apparentant à du *coaching* et visant à préparer ces jeunes à une formation professionnelle. Le canton préserve cependant son choix initial en rappelant la priorité des mesures accompagnant la Transition 1.

De manière plus générale, d'autres convergences font écho à un changement de paradigme des politiques sociales visible en Europe (Vielle et al. 2005). En effet, nos observations mettent en évidence, dans les deux cantons, la prégnance d'une logique d'activation et de contre-prestation. Pour les jeunes adultes à l'aide sociale, la priorité est mise sur l'insertion sociale ou professionnelle au moyen d'incitations ou de sanctions en cas de manque de collaboration, selon les recommandations de la CSIAS de 2005. A noter que cette dernière se positionne clairement, en janvier 2012, pour le modèle vaudois et invite les cantons à harmoniser l'aide sociale et le système des bourses d'études. De telles impulsions peuvent favoriser une harmonisation intercantonale. Rappelons à ce titre le projet Transition émanant de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction

publique en 2006 et visant l'encouragement de la formation professionnelle (Communiqué de presse 13.11.2006), le CMFP promu dès 2007 par l'OFFT, et la Collaboration interinstitutionnelle prônée en 2001 dans des recommandations émises par les Conférences des chefs des départements de l'économie publique et des directeurs cantonaux des affaires sociales.

Enjeux de l'accompagnement

Après avoir analysé les aspects sociopolitiques, il s'agit de comprendre comment les prestataires de mesures d'insertion accueillant des jeunes adultes à l'aide sociale évoquent les situations particulières de ce public, ses difficultés et ressources, et comment ils légitiment leur accompagnement. A partir d'un échantillon de 80 mesures d'insertion conventionnées par les directions cantonales de l'action sociale, nous avons analysé les documents (plaquettes de présentation, sites web, rapports d'activités, descriptifs des catalogues MIS, etc.) de 13 mesures³. Seules des mesures vaudoises ont finalement fait l'objet d'une analyse de contenu puisqu'aucune MIS fribourgeoise ne s'adresse explicitement à la catégorie des jeunes adultes, confirmant leur statut non spécifique parmi les bénéficiaires de l'aide sociale.

Les risques de la catégorisation

L'analyse permet de relever la prégnance de descriptions axées sur les difficultés des jeunes adultes et de leurs déficits; très peu de caractéristiques positives les concernant sont évoquées dans les documents. Le cumul de difficultés identifiées (d'ordre personnel, familial, scolaire, économique, liées aux capacités d'élaboration d'un projet de formation, etc.) conduit certaines structures à se définir comme destinées à un public «*bas seuil*». L'expression des difficultés prend des formes énonciatives différentes, plus ou moins responsabilisantes. Elles sont définies principalement comme des attributs personnels dans une logique d'internalisation: on caractérise ces jeunes comme ayant «*un réel problème de déficit d'estime et de confiance*» (ACCORD, Rapport d'activité, 2005, p. 4), des problématiques «*au niveau psychoaffectif*» (Observation, orientation, placement, Rapport d'activité, 2008, p. 15), «*une incapacité de s'astreindre à une discipline*» (Scenic Adventure, Rapport d'activité 2009, p. 15). Elles peuvent parfois, cependant, être présentées comme des situations à affronter dans une logique d'externalisation: les jeunes «*rencontrent*» (Start'Up, Plaquette) ou «*font face*» à des difficultés (MigrAction, Projet Pilote 2008–2009, p. 2). Cette seconde logique apparaît plus clairement chez un prestataire d'une mesure neu-

châteloise: « Ces jeunes (...) ont vu leur parcours professionnel s'interrompre (...). La conjoncture économique morose a eu pour effet d'invalider leurs parcours précaires » (Village d'artisans, Rapport d'activité 2006, p. 5). Relevons que les explications de leur situation ne sont que rarement référées à des aspects contextuels. D'une manière générale, une forte responsabilisation des jeunes se dégage des écrits analysés, faisant écho aux études sur les transformations de la société salariale et des politiques sociales (de Gaulejac 2005, Fitoussi/Rosanvallon 1996). Ainsi, contraints de légitimer leurs prestations dans un espace de jeu concurrentiel, les dispositifs risquent, de manière paradoxale, de desservir le public auquel ils s'adressent.

Un accompagnement individualisé centré sur l'autonomie

La majorité des prestataires annonce un accompagnement tridimensionnel comprenant à la fois un accompagnement socioéducatif, des appuis scolaires et des mises en situation professionnelle (stages et/ou travail en atelier). La priorité donnée à l'accompagnement socioéducatif individualisé ou personnalisé, parfois nommé *coaching*, ressort des données étudiées. L'accent est mis sur l'écoute face aux difficultés vécues, l'aide à la gestion de la vie quotidienne ou à la gestion des émotions, la sensibilisation et la prévention. Les prestations en groupe sont peu visibles.

Les textes insistent sur la centralité de l'accompagnement d'un projet exigeant un engagement régulier et explicite du ou de la jeune. Le projet est défini comme devant être « réaliste et réalisable »; il est généralement restreint à la dimension professionnelle plutôt qu'ouvert à un projet de vie. Par ailleurs, si les travailleuses et travailleurs sociaux ont souvent été critiqués comme agissant pour ou à la place des bénéficiaires dans l'élaboration de projets (« modèle paternaliste », Boutinet 1990), ils et elles semblent aujourd'hui, conformément aux logiques d'activation, être passés à un modèle renvoyant à l'autonomie de la personne (« projet de l'autre ») visant à restaurer une certaine dynamique et la capacité d'action. Cet appel à « se responsabiliser », « s'activer » ou « être autonomes » est le propre des dispositifs d'insertion qui demandent paradoxalement à des individus, souvent définis comme très fragilisés, de se poser en tant que sujet et de prendre leur place au sein du collectif (Plomb 2005 ; Duvoux 2009).

Un accompagnement visant les qualités personnelles et le savoir-être

Les prestataires insistent fortement sur le développement des qualités personnelles et du savoir-être des jeunes, permettant de renforcer leurs compétences. Plus rares sont les objectifs qui laissent apparaître la mobilisation

de ressources contextuelles telles que la famille, les pairs ou les entreprises accueillant de jeunes adultes. L'accompagnement vise principalement à augmenter les ressources en termes de confiance et d'estime de soi, d'autonomie, de motivation, de communication, d'aptitude à la collaboration, de présentation de soi, de mise en conformité avec les attentes des employeurs en termes de comportement. Il s'agit de « *mettre les bénéficiaires en situation de consommateurs (...) afin qu'ils soient de plus en plus responsables de leur projet* » (BIP Jeunes, 2010, descriptif du catalogue MISJAD), de « *permettre à chaque acteur de progresser, de gagner des compétences, en autonomie et en capacité d'œuvrer avec les autres* » (Coach'In, Rapport d'activité 2008, p. 12), de « *répondre aux exigences professionnelles en termes de régularité, respect des consignes, sens des responsabilités, savoir être, persévérance, constance dans l'effort...* » (SEMO+, 2010, descriptif du catalogue MISJAD), ou encore d'« *apprendre les attitudes adéquates au monde professionnel* » (BIP Jeunes, n. d., plaquette).

Que suscitent ces principes en termes d'intervention professionnelle? Si, pour certains, l'accompagnement permet une augmentation des ressources personnelles et une meilleure adaptation aux exigences professionnelles, pour d'autres, la confrontation à leurs propres limites risque d'enclencher une spirale de l'échec, renforçant leurs sentiments de culpabilité et d'impuissance, faisant fi des limites des structures dans lesquelles ils et elles doivent s'insérer (Moriau 2011). L'intériorisation de l'identité négative risque alors de se voir renforcée par le dispositif d'insertion lui-même (Duvoux 2009). Il existe en effet une différence de taille entre certains jeunes, mieux armés socialement, culturellement et économiquement, auxquels sont accordés le droit et le temps pour une « *maturation lente* » d'un projet restant souvent aléatoire et modifiable (Moriau 2011) et d'autres jeunes, définis comme en grande fragilité psychosociale, sur lesquels repose un impératif de réussite immédiate, synonyme d'indépendance financière. La force de ces contraintes qui limitent les possibles de leur avenir peut pousser certains jeunes à développer des stratégies alternant soumission et provocation (Duvoux 2009). La soumission réelle (intériorisation du stigmata, Duvoux 2009) ou fictive (apprendre à « *réciter* », Mémemory 2003) servirait avant tout à se conformer aux attentes et à se prémunir de sanctions découlant de comportements pouvant être évalués comme non collaborants. Nos résultats questionnent *in fine* la possibilité laissée aux structures accompagnant ces jeunes de légitimer leurs actions autrement qu'en se focalisant sur leurs fragilités et leur responsabilisation. Sont-elles en mesure de mettre davantage l'accent sur les facteurs contex-

tuels et institutionnels, à la fois comme causes des difficultés d'insertion et ressources à mobiliser dans l'intervention ?

Conclusions

Qu'il s'agisse des jeunes adultes à l'aide sociale entre 18 et 25 ans (Vaud) ou plus généralement des jeunes dès 15 ans dits en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (Fribourg), notre recherche démontre que la catégorie des jeunes en quête d'insertion est avant tout perçue comme devant « *montrer des qualités morales et relationnelles, faire preuve de motivation et se mettre en mouvement dans une logique de projet d'insertion pour pouvoir bénéficier du support de l'Etat dans leur passage à la vie adulte* » (Goyette/Bellot 2011, p. 4). Ces jeunes sont contraints de développer des ressources pour détourner le « *regard culpabilisant de la société* » (Duvoux 2009, p. 166) et démontrer vouloir faire partie des « bons pauvres ». Ainsi, l'accent mis sur l'individualisation et la responsabilisation tend à transformer en problématique individuelle un déficit d'intégration de certaines structures sociales susceptibles de donner un statut et une identité à ces jeunes adultes et, par tant, de minimiser la question des inégalités sociales (Castel 2005; Keller 2007). Le poids mis sur un accompagnement individualisé et le *coaching*, dont les limites ont déjà été relevées (Salman 2007), démontre une tendance psychologisante qui pourrait fausser une lecture politique du problème et restreindre le champ des réponses possibles.

Références bibliographiques

- Acklin Muji, Dunya (2007). *Langues à l'école: quelle politique pour quelle Suisse? Analyse du débat public sur l'enseignement des langues à l'école obligatoire*. Bern: Peter Lang.
- Austin, John L. (1970 [1962]). *Quand dire, c'est faire*. Paris: Seuil.
- Baumgartner et al. (2007). *Facteurs de risque des jeunes femmes à l'aide sociale. Analyse approfondie de la statistique suisse de l'aide sociale 2004*. Neuchâtel: OFS.
- Boutinet, Jean-Pierre (1990). *Anthropologie du projet*. Paris: PUF.
- Castel, Robert (2005). Devenir de l'Etat Providence et travail social. In: Jacques Ion (dir.). *Le travail social en débat(s)*, Paris: La Découverte, pp. 27-49.
- Cefaï, Daniel & Terzi, Cédric (dir.) (2012). *L'expérience des problèmes publics*. Paris: Editions EHESS.
- Csupor, Isabelle & Vuille, Michel (2007). Des jeunes à l'aide sociale: sens et traitement de la demande d'aide. In: Michel Vuille & Franz Schultheis (dir.). *Entre flexibilité et précarité. Regards croisés sur la jeunesse*. Paris: L'Harmattan, pp. 277-322.
- Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) (2009). Situation des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle dans le canton de Fribourg. Rapport à l'at-

- tention du Conseil d'Etat. En ligne: http://appl.fr.ch/friactu_inter/handler.ashx?fid=2764.
- Direction de l'Economie et de l'Emploi (2012). Commission pour les jeunes en difficulté dans la vie professionnelle (2ème rapport). En ligne: http://edudoc.ch/record/105838/files/FR_CJD_FR.pdf.
- Drilling, Matthias (2004). *Young urban poor. Abstiegsprozesse in den Zentren der Sozialstaaten*. Wiesenbaden: Verlag für Sozialwissenschaften.
- Duvoux, Nicolas (2009). *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*. Paris: PUF.
- Fitoussi, Jean-Paul & Rosanvallon, Pierre (1996). *Le nouvel âge des inégalités*. Paris: Seuil.
- Garfinkel, Harold (1967). *Studies in Ethnomethodology*. Englewood Cliffs, New Jersey: Prentice Hall.
- de Gaulejac, Vincent (2005). *La société malade de la gestion*. Paris: Seuil.
- Gerber, Susanne & Rehberg, Walter (2006). Berufliche Integration von jungen Erwachsenen ermöglichen. In: *Impuls*, 3, September, pp. 14–15.
- Goyette, Martin & Bellot, Céline (2011). Introduction: Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. In: Martin Goyette; Annie Pontbriand & Céline Bellot, *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*. Québec: Presses du Québec, pp. 1–11.
- Guérin-Plantin, Chantal (1999). *Genèses de l'insertion. L'action publique indéfinie*. Paris: Dunod.
- Gusfield, Joseph (2009[1981]). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*. Paris: Economica.
- Keller, Véréna (2007). Gouverner les pauvres. Les jeunes d'abord. *Le dossier du mois de l'ARTIAS*.
- Masdonati, Jonas (2007). *La transition entre école et monde du travail. Préparer les jeunes à l'entrée en formation professionnelle*. Berne: Peter Lang.
- Mémery, Liliane (2003). *L'insertion: plaidoyer pour une clinique anthropologique*. Paris: L'Harmattan.
- Montani, Geraldine (2007). *Junge Erwachsene im Übergang in die Erwerbsarbeit – Sozialhilfe als Bewältigungsstrategie?* Bern: Edition Soziothek.
- Moriau, Jacques (2011). Sois autonome! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté. In: Martin Goyette; Annie Pontbriand & Céline Bellot, *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*. Québec: Presses du Québec, pp. 15–32.
- Müller, Lea; Cretin, Aline; Durrer, Karolina & Spagnolo, Antonello (2009). Programme FORJAD: un bilan 3 ans après. *Le Dossier du mois ARTIAS*.
- Nicole-Drancourt, Chantal & Roulleau-Berger, Laurence (2006 [1995]). *L'insertion des jeunes en France*. Paris: PUF.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2006). *La statistique suisse de l'aide sociale (Les premiers résultats nationaux)*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2009). *Les jeunes adultes à l'aide sociale, les principaux résultats*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2012). *Aide sociale Indicateurs – Bénéficiaires*. Neuchâtel. En ligne: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/03/key/02.html> (consulté le 22.1.2013).
- Plomb, Fabrice (2005). *Faire entrer le travail dans sa vie. Vers de nouvelles modalités d'intégration professionnelle des jeunes*. Paris: L'Harmattan.
- Quéré, Louis (1991). D'un modèle épistémologique de la communication à un modèle praxéologique. In: *Réseaux*, 46–47, pp. 69–90.
- Regamey, Caroline (2001). *Papa, Maman, l'Etat et Moi. Jeunes adultes, accès aux dispositifs sociaux et travail social: un état des lieux (ronéo)*. Rapport de recherche réalisé dans le cadre du col-

- lectif JAD. Lausanne: Service de prévoyance et d'aide sociale.
- Salman, Scarlett (2007). *Le coaching en entreprise est-il porteur d'une psychologisation des rapports sociaux dans l'entreprise?* In: *Raison Présente*, 162.
- Schaffner, Dorothee (2007). *Junge Erwachsene zwischen Sozialhilfe und Arbeitsmarkt*. Bern: H.E.P. Verlag.
- Véron, Eliséo (1987). *La semiosis sociale. Fragments d'une théorie de la discoursivité*. Saint-Denis: Presses Universitaires de Vincennes.
- Vielle, Pascale, Pochet, Philippe & Casiers, Isabelle (dir.) (2005). *L'Etat social actif vers un changement de paradigme*. Bruxelles: PIE-Peter Lang.

Notes

- 1 «Jeunes adultes entre aide sociale et dispositifs d'insertion socioprofessionnelle dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg: catégorisation d'un public et des interventions à son égard», recherche financée par le FNS-DORE, 13DPD6_124620, réalisée entre 2010 et 2012.
- 2 L'association *Initiative des villes pour la politique sociale* représente les intérêts d'environ 60 villes de Suisse. Elle vise, tout en défendant les revendications spécifiques des villes, à promouvoir un système de sécurité sociale cohérent et une bonne coopération entre villes, cantons et Confédération. Initiative des villes pour la politique sociale. (s.d.). Récupéré de http://staedteinitiative.ch/fr/Info/Initiative_des_villes_pour_la_politique_sociale.
- 3 Les critères de sélection suivants ont été appliqués: affichage d'une visée d'insertion socioprofessionnelle, accueil effectif de jeunes adultes à l'aide sociale, capacité d'accueil importante, présence de professionnelles et professionnels du travail social.